



Déclaration du Bureau du Procureur relative aux événements survenus au Kenya

La Haye, le 5 février 2008

« Le Kenya est un État partie au Statut de Rome. Le Bureau du Procureur examine avec attention tous les renseignements en rapport avec des crimes relevant de sa compétence qui auraient été commis sur le territoire ou par des ressortissants d'États parties, quels que soient les personnes ou les groupes qui en sont les auteurs présumés. »